



# LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

- 
- Un PCS, à quoi ça sert ?
  - Le Plan Communal de Sauvegarde a pour objectif de mettre en place une organisation capable de gérer un évènement de type majeur impactant le territoire de la commune, et qui mettrait en péril l'intégrité des personnes et des biens (affaissement minier, inondation, accident nucléaire, séisme...). A Joeuf, le PCS existe depuis une dizaine d'années.



La commune joue un rôle dans la gestion de crise pour informer/protéger la population, appuyer les pouvoirs publics lors de la mise à l'abri, la distribution d'iode, l'évacuation de la population... Elle a le devoir de se préparer en amont pour être prête en cas de déclenchement d'une crise majeure.

# Protection de la population

## Sauvegarde



Informer  
Alerter  
Evacuer  
Héberger  
Ravitailer  
Assister



commune



Plan communal de  
sauvegarde

ACTIONS  
COORDONNEES

## Secours



Protéger  
Soigner  
Relever  
Médicaliser



Services d'urgence



Plan Orsec  
Plan Rouge  
Plan de Secours  
Spécialisés

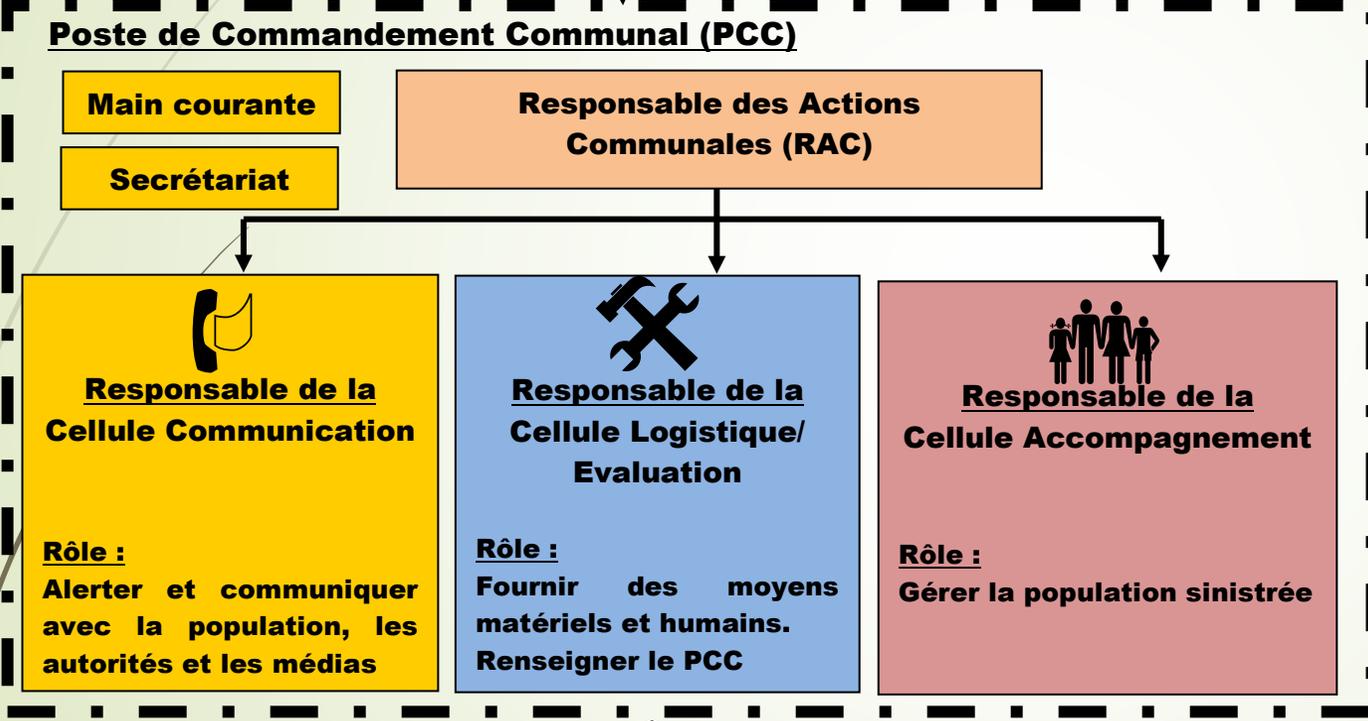
- 
- 
- Qui déclenche le PCS ?
  - soit le maire de sa propre initiative
  - soit le maire à la demande du Préfet.
  - Le maire est DOS (Directeur des Opérations de Secours). Il peut être remplacé par le Préfet en cas de crise majeure. Il organise le PCC (poste de commandement communal).
  - La page suivante présente un schéma d'organisation d'un PCC



**Directeur des Opérations de Secours (DOS)**  
M. Le Maire ou son représentant

SAUVEGARDE

SECOURS



**Commandant des Opérations de Secours (COS)**  
Officier Sapeur-Pompier

Services de secours  
(SDIS, SAMU, Association de protection civile...)  
sur le terrain



Equipes municipales sur le terrain

Structures privées ou publiques

**Le Maire : André CORZANI**

Tél. domicile : 03 82 22 74 23

Tél. portable : 06 80 68 73 87



### Poste de Commandement Communal

#### Responsable du PCC

Titulaire élu: **Lionel GERARD**

Tél. portable : 06.85.40.02.46

Titulaire : **Anne-Hélène FISCHER**

Tél. bureau : 03.82.22.92.39

Tél. domicile : 03.87.53.32.63

Tél. portable : [REDACTED]

Suppléant : **Peggy BINANZER**

Tél. bureau : 03.82.22.92.40

Tél. domicile : 03.82.84.77.03

Tél. portable : [REDACTED]

#### Secrétariat

Titulaire : **Clotilde BRAZZALE**

Tél. portable [REDACTED]

Suppléant : **Rachel ANTONACCIO**

Tél. domicile : 03 82 33 08 53

Tél. portable : [REDACTED]

#### Main courante

Titulaire : [REDACTED]

Tél. bureau : 03.82.22.98.72

Tél. portable [REDACTED]

Suppléant : **Sandra TOURMAN**

Tél. bureau : 03 55 05 15 07

Tél. portable [REDACTED]

#### Responsable communication

Titulaire élu: **Emmanuel BERGE**

Tél. domicile :

Tél. portable : [REDACTED]

Titulaire: **Nicolas BOHN**

Tél. domicile :

Tél. portable : [REDACTED]

Suppléant : **Alexandra ALOI**

Tél. bureau : 03 82 22 98 10

Tél. portable : [REDACTED]

#### Responsable accompagnement

Titulaire élu: **Pascale**

**FRANGIAMORE**

Tél. domicile : 03 82 22 23 20

Tél. portable : [REDACTED]

Titulaire : **Rosemary LUPO**

Tél. bureau : 03 82 20 68 10

Tél. domicile :

Tél. portable : [REDACTED]

Suppléante : **Sonia ATMANI**

Tél. bureau : 03 82 20 77 14

Tél. portable : [REDACTED]

#### Responsable logistique / évaluation

Titulaire élu: **Lucien VIGO**

Tél. domicile : 03 82 46 92 74

Tél. portable : [REDACTED]

Titulaire : **Frédéric PIBALEAU**

Tél. bureau : 03 82 22 92 27

Tél. portable : [REDACTED]

Suppléant : **Fabrice JOET**

Tél. bureau : 03 82 22 65 83

Tél. domicile :

Tél. portable : [REDACTED]

- 
- Lorsque le PCS est enclenché, le maire convoque les membres du PCC et l'active. Avec le responsable du poste de commandement communal, il coordonne l'action et prend toutes les décisions utiles, en lien avec les cellules du PCC. A la fin de la crise, c'est le maire qui décide de lever le PCS et de coordonner le retour à la normale.

- 
- Le Plan Communal de Sauvegarde est un document écrit qui comporte de nombreux documents, comme par exemple une fiche de mission pour chaque cellule (main courante, logistique, communication, accompagnement) indiquant les différentes tâches à accomplir. Bien entendu, ce sont des supports qui aident à l'action, mais ce sont les acteurs qui doivent adapter leurs rôles en fonction du contexte de crise.

- 
- D'autres supports sont nécessaires à l'organisation de la gestion de la crise, sous formes d'annuaires, de listes, de modèles... On peut citer :
  - - l'annuaire des élus, des agents municipaux,
  - - l'annuaire des gestionnaires de réseaux (électricité, gaz, téléphone, eau, assainissement...), des moyens médicaux (médecins, infirmiers, pharmacies, ambulances...)
  - - la liste des bâtiments et équipements sensibles (écoles, EHPAD, résidences pour personnes âgées...), du matériel disponible dans nos services (groupes électrogènes, panneaux, mégaphone, talkies-walkies, pompes, cuissardes, véhicules...)
  - - la liste des entreprises utiles en cas d'événements majeurs
  - - la liste des personnes fragiles (gérée par la MSF)

- 
- Lydie Baggio est désignée correspondante incendie et secours, et est à ce titre chargée de mettre en place, évaluer et réviser le Plan Communal de Sauvegarde (en lien avec la DGS). Ce plan est révisé chaque année (il doit l'être au minimum tous les 5 ans). Il est communiqué à la Préfecture et au président de l'OLC. Il est consultable auprès de la DGS ou de sa secrétaire et est enregistré sur le serveur en mairie.

# Le DICRIM

- Pour que la réaction à la crise soit la plus efficace possible, la population doit être informée des risques existants sur la commune et, dans la mesure du possible, connaître les bons réflexes si un danger se déclençait.
- La commune a le devoir d'informer sa population. L'outil réglementaire qui y pourvoit se nomme « le DICRIM » (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).
- Ce document existe et une communication a été faite au moment de l'élaboration du PCS (en 2013/2014). Chaque habitant a eu ce document dans sa boîte à lettres.